

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2017

COMpte RENDU

FINANCES

2017-04-035 - SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LA VILLE DE LOUVIGNE-DU-DESERT

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Monsieur le Maire adjoint aux finances rappelle que pour les besoins de financement de la politique d'investissement de la commune, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 700 000,00 euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2015-05 proposées par La Banque Postale, et après en avoir délibéré,

DÉCIDE A L'UNANIMITE

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 700 000,00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans

Objet du contrat de prêt : financer les investissements

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/08/2037

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 700 000,00 EUR

Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 10/07/2017 avec versement automatique à cette date

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1,79 %

Base de calcul des intérêts: mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,15 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

2017-04-036 - DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET DE LA VILLE ET DU LOTISSEMENT DU FLORET

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

1- Budget de la Ville

Une décision modificative est nécessaire afin d'inscrire l'emprunt de 700 000 euros souscrit auprès de la Banque Postale.

2 - Budget annexe du lotissement du Floret

Une facture d'un montant de 49 518,82 euros a été payée en 2016 avant le vote du budget 2017. Cependant, la facture n'ayant pas pu être prise en charge sur le budget 2016, celle-ci a du être imputée sur l'exercice 2017, au vu du budget de référence reprenant les crédits de fonctionnement de l'année passée.

Par conséquent, le trésor public constate un dépassement de crédits au chapitre 011 d'un montant de 42 134,60 euros, puisqu'il n'a été voté que 8 000 euros au budget 2017.

La facture ayant déjà été payée, il s'agit de régulariser comptablement une écriture, cette décision modificative n'entraînera aucune incidence sur la trésorerie de la commune.

PROPOSITION

Budget de la Ville - Décision modificative n°1 du 11-05-2017

Investissement	Dépenses				Recettes			
	Compte	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires	Compte	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires
	23133 - bâtiments	115 500,00	675 000,00	790 500,00	16411 - Emprunt	0,00	700 000,00	700 000,00
	1641 - Emprunt	395 000,00	25 000,00	420 000,00				
	Total		700 000,00		Total		700 000,00	

Budget annexe du Floret - Décision modificative n°1 du 11-05-2017

	Dépenses				Recettes			
	Compte	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires	Compte	Crédits inscrits	modifications	nouvelles inscriptions budgétaires
Fonctionnement	605 - travaux	5 000,00	50 000,00	55 000,00	7133-042 - Variation des en-cours de production de biens	113 321,00	18 176,32	131 497,31
					71355-042 - Variation stock terrains aménagés	198 406,04	31 823,68	230 229,73
	Total		50 000,00		Total		50 000,00	
Investissement								
	3551-040 - Const° stock final terrains	113 321,00	18 176,32	131 497,31	1641 - emprunt	185 889,65	50 000,00	235 889,65
	3555-040 - Const° stock final terrains aménagés	198 406,04	31 823,68	230 229,73				
	Total		50 000,00		Total		50 000,00	

2017-04-037 - PROPOSITION DE REAMENAGEMENT DU PRET CACIB CONTRACTE EN 2005**RAPPORTEUR : JP. GOUPIL****EXPOSE**

L'emprunt CACIB de 1 091 466 € contracté par la commune en 2005 est classé 3A selon la charte Gissler. Cette année, le Crédit Agricole a formulé une proposition de réaménagement de cet emprunt qui permettrait de le classer en catégorie 1A (sans risque).

PROPOSITION**Prêt Ville n° 70002987382****Rappel du Financement :****Montant initial : 1 091 466 euros****Départ : 1^{er} novembre 2005****Echéance : 1^{er} novembre 2025****Amortissement : Trimestriel****Intérêts : Trimestriel****Base : Exact/360****CRD au 31/12/2016 : 292 500 euros**

Taux payé :

- **Du 1^{er} novembre 2005 au 1^{er} novembre 2020, la commune de Louvigné-du-Désert paye :**
Euribor **3 mois -0,10%** si l'écart (CMS 10 ans – CMS 2 ans) est supérieur à 0,55%. Dans le cas contraire le taux est fixé à 4,70% pour le trimestre correspondant.
- **Du 1^{er} novembre 2020 au 1^{er} novembre 2025, la commune de Louvigné-du-Désert paye :**
Euribor 3 mois si Euribor 3 mois est inférieur à 5,00%. Sinon le taux est fixé à 5,00%.

Solution d'aménagement :

Capital restant dû : 276 250 euros

Départ :

Echéance : 1^{er} novembre 2025

Amortissement : Trimestriel

Taux payé : A chaque échéance trimestrielle, la commune de Louvigné-du-Désert paie un taux fixe de 0,98 %

DECISION

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

ENFANCE – EDUCATION

2017-04-038 - ORGANISATION D'UN CAMP PASSERELLE A MEZIERES-SUR-COUESNON

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

L'association « Maison du Canton », en partenariat avec les accueils de loisirs de Louvigné-du-Désert, de Saint-Georges-de-Reintembault et de la Bazouge-du-Désert, organise en juillet un camp « passerelle » de 4 jours à MEZIERES-SUR-COUESNON auquel participeront 6 enfants de chaque structure.

Pour cette année, Le coût total du séjour est 2 795,00 € et la participation de la Commune de Louvigné-du-Désert s'élève à 300,00€.

PROPOSITION

Vu le budget prévisionnel du camp passerelle 2017 (joint en annexe) ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'entériner la participation de la commune de Louvigné-du-Désert à hauteur de 300 €. Comme l'année précédente, les Communes factureront aux familles le coût du séjour. La part famille sera ensuite reversée à la Maison du Canton.

DECISION

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

2017-04-039 - CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FNADT ENTRE LA COMMUNE DE LOUVIGNE-DU-DESERT ET LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBault

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

Dans le cadre du programme de revitalisation des centres bourgs, deux artistes souhaitent proposer des animations sur le territoire de Saint-Georges-de-Reintembault :

Pascale Gouazé, qui travaille sur un spectacle de vieille chanson française « ma vie dans une valise », et la compagnie Kislrod, en résidence à Jovence, qui propose une intervention sur un secteur du centre bourg intitulée « rêver sa ville ».

« Ma vie dans une valise » :

Pascale Gouazé, alias Ninette, propose de monter un spectacle musical intergénérationnel tout public (vieille chanson Française) en partenariat avec l'EHPAD et les deux écoles primaires de Saint-Georges-de-Reintembault. Le temps de recueil de paroles et d'écriture dure 3 mois.

Le temps de valorisation du travail effectué en ateliers sera mis en place lors du temps fort du 10 juin, en co-organisation avec la compagnie Kislrod.

Le budget proposé est le suivant :

budget Pascale Gouazé - Ninette - "la vie dans une valise"				
Dépenses		Recettes		% budget
ateliers chorale et décors	960,00 €	fondation crédit agricole	1 475,00 €	51,30%
frais de déplacement	688,00 €	EHPAD les acacias	200,00 €	6,95%
tirage photos et supports	455,00 €	APE école publique st G	200,00 €	6,95%
concert fête de juin	600,00 €	St-Georges-de-RLT	1 000,00 €	34,80%
frais de déplacement	172,00 €			
budget total	2 875,00 €		2 875,00 €	100,00%

« Rêver sa ville » :

La compagnie Kislrod, en résidence mission au Centre Culturel de Jovence (Louvigné-du-Désert), propose une intervention à Saint-Georges-de-Reintembault « rêver sa ville ».

Celle-ci se déroulera en centre bourg, avec une focalisation sur un lieu public « point noir » : le secteur de la « rue de la fieffe », repéré comme secteur prioritaire à revitaliser (maisons inhabitées et délabrées nombreuses dans ce secteur, ancien bâtiment scolaire Le Bocage...).

Elle propose d'intervenir sur le regard qui est porté sur ce quartier, bâtiments et rues.

Les pistes de travail proposées sont les suivantes :

- une micro-fiction de l'espace urbain (mise en scène de miniatures),
- une création de communication visuelle pour la ville (carte, stickers..),
- une création d'un spectacle sur la ville en mutation, avec un temps fort le 10 juin 2017.

Le budget proposé est le suivant :

budget kisorod "rêver sa ville"				
dépenses		recettes		% budget
fourniture	1 300,00 €	résidence mission CD35	7 390,00 €	60,13%
communication	350,00 €	OCCA	600,00 €	4,88%
salaire	8 660,00 €	C.C. Jovence	1 000,00 €	8,14%
édition	1 250,00 €	St-Georges-de-RLT	3 300,00 €	26,85%
défraiement	309,00 €			
frais de réception	300,00 €			
amortissement 10%	121,00 €			
Budget global	12 290,00 €		12 290,00 €	100,00%

PROPOSITION

Le coût de ces animations peut être subventionné dans le cadre des animations AMI (revitalisation de centre bourg). Ainsi, une subvention au titre du FNADT est possible dans le cadre de la convention AMI centre bourg à hauteur de 57,14% de la part communale.

Considérant que seule la ville de Louvigné-du-Désert, en tant que signataire de la convention de revitalisation, peut percevoir l'aide du FNADT, il est proposé :

- Que la commune participe financièrement au titre de la revitalisation centre bourg, et mobilise les financements FNADT sur la partie à la charge de la commune de Saint-Georges-de-Reintembault. Un titre de recettes sera émis pour la partie résiduelle par la commune de Louvigné-du-Désert.
- En contrepartie, la commune de Saint-Georges-de-Reintembault s'engage à régler à la Commune de Louvigné-du-Désert la somme résiduelle, soit :
 - Pour le projet « rêver sa ville » (subvention FNADT déduite), soit 3 300 € - 57.14% de FNADT (1885 €) = **1 415 €**
 - Pour le projet « ma vie dans une valise » (subvention FNADT déduite), soit 1 000 € - 57.14% de FNADT (571 €) = **429 €**

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe et tous autres documents afférents à cette affaire.

INFORMATIONS/QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire fait part du calendrier des prochaines réunions :
 - La prochaine Commission des Finances aura lieu le mardi 27 juin à 20h30 ;
 - Les prochains Conseils Municipaux se tiendront les jeudis 15 juin et 6 juillet à 20h30.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du résultat de la CAO concernant le marché d'éclairage public : c'est la société SMPT qui a été retenue pour un montant de 18 200 €.
- Monsieur le Maire rappelle que s'est tenu, le samedi 6 mai à Louvigné-du-Désert, la 37ème édition du Festival de Bretagne des Fanfares. A cette occasion, les organisateurs ont exprimé leur satisfaction quant à la qualité de l'accueil qui leur a été fait. Monsieur le Maire remercie particulièrement Messieurs VEZIE et COSTENTIN, ainsi que le personnel technique et bénévole, pour leur implication dans l'organisation de cet évènement.
- Madame NOEL informe les membres du Conseil Municipal que l'Assemblée Générale de la Maison du Canton se tiendra le vendredi 12 mai à 19h00. Elle rappelle également que la structure organise une soirée débat « ados et réseaux sociaux, parlons en », le lundi 22 mai à 20h30 au centre culturel Jovence.
- Monsieur COSTENTIN annonce que le festival Arkansen se tiendra du 19 au 21 mai avec la présence de 26 compagnies de théâtre, dont une troupe originaire de Bruz déjà primée au festival d'Avignon.
- Afin de réduire les moyens de sécurité imposés par le plan Vigipirate à l'occasion de la fête de la musique, Monsieur VEZIE a réuni les gérants des bars-cafés afin d'évoquer la possibilité d'organiser la fête de la musique à Jovence le vendredi 16 juin. La Crêperie et le Louv'snack ne sont pas opposés à cette idée et pourrait proposer de tenir un point restauration et buvette. Un chapiteau serait monté sur le parvis, face à la salle multifonctions, pour faciliter la cuisine. En revanche, les gérants de l'Evasion souhaitent proposer une soirée au bar avec une scène ouverte. Dans ce cas, la Mairie pourrait envisager de fermer la rue Chateaubriand. Monsieur VEZIE signale que ces nouvelles contraintes de sécurité impacteront désormais l'ensemble des manifestations à venir et notamment la fête des fleurs organisée en août prochain. A cette occasion, il faudra probablement prévoir un bouclage complet du centre bourg. Monsieur le Maire précise que les commerçants et usagers seront informés des dispositifs mis en place lors de chaque évènement.
- Madame LEE souhaiterait que les services du SMICTOM communiquent davantage pour rappeler les dates d'enlèvement des ordures ménagères les semaines comportant un jour férié. Monsieur le Maire indique qu'une campagne de communication a bien été réalisée et relayée dans la presse locale ainsi que dans l'Inforoc.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul, Mme LEE Isabelle ; M. CHAUVEL Raymond M. VEZIE François ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme DAUGUET Simone ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme LE GLEHUIR Jocelyne ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; Mme LESERVOISIER Flavie ; Mme JOURDAN Christelle ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme GUILLOUX Christèle ; Mme FOUILLARD Stéphanie ; Mme ROINET Céline ; M. GUERIN Jérôme ; M. MOREL Sylvain ; M. GUERIN Romuald.

Ou représentés : M. BOULIERE Daniel ; Mme COQUELIN Marie-Germaine ; M. TABUREL Norbert ; Mme MOREL Monique

Le secrétaire

Le Maire

R. LEBANSAIS

JP. OGER